

Aux responsables des engagements

**COMMISSION FÉDÉRALE
DES ACTIVITÉS VÉLO**
CNAV

14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex
Tél. : 01 49 42 23 19
Fax : 01 49 42 23 60

activites@fsgt.org

f FSGT sport populaire
t FSGT officiel

Objet : critérium des écoles de vélo

Bonjour,

La FSGT a pour but de faire découvrir ses activités vélos dans un esprit de sport pour tous et non de faire de la championnate.

C'est pourquoi le CNAV élargit dans ces Épreuves Nationales la catégorie Écoles de Vélo que ce soit sur route ou en VTT et depuis quelques années au cyclo-cross sous l'appellation Critérium National.

Dans ce critérium tous les participants doivent être considérés au même niveau, le CNAV a donc décidé de ne pas attribuer de titre et le maillot qui est remis à l'issue de ces épreuves n'est pas un maillot de champion National.

En ce qui concerne les engagements dans les comités, le CNAV ne prend pas en compte les titres de champion départemental, ou régional qui auraient été décernés dans les comités pour attribuer une place en première ligne dans la grille de départ.

Restons dans l'esprit de la FSGT. Vos enfants participent avant tout pour se faire plaisir.

Extrait du règlement :

Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux.

Ce courrier doit être communiqué aux dirigeants et aux parents. Le CNAV prévient que toute manifestation intempestive à l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course du coureur.

Bien cordialement

La coordination du CNAV